

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 4 avril 2019
Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 10/04/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2019
(accusé de réception du 09/04/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Commissions communautaires, organismes extérieurs, SIVALODET - Modification de
la représentation**

M. Jean-Marc TANGUY ayant démissionné de son mandat de conseiller communautaire, il convient de pourvoir à son remplacement dans les commissions communautaires ainsi que dans les organismes extérieurs où il représentait Quimper Bretagne Occidentale.

La démission de M. Jean-Marc TANGUY de son mandat de conseiller communautaire est effective depuis le 1^{er} mars 2019. Conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, il a été remplacé au sein de l'assemblée délibérante de Quimper Bretagne Occidentale par M. Piero RAINERO.

Par ailleurs, monsieur Jean-Marc TANGUY siégeait dans les commissions communautaires et organismes extérieurs ci-après énumérés :

- membre de la commission « finances, ressources humaines, transports, enseignement supérieur » ;
- représentant suppléant (de M. Jean-René CORNIC) de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SIVALODET ;
- membre titulaires de la commission de délégation de service public des transports publics ;
- représentant de la communauté d'agglomération au conseil d'administration de l'Office de tourisme Quimper Cornouaille.

Le conseil communautaire :

1 – prend acte, en ce qui concerne la commission de délégation de service public des transports publics, que, conformément aux règles édictées dans la délibération n°8 du conseil communautaire du 12 janvier 2017, madame Danielle GARREC, jusqu'ici membre suppléante, devient membre titulaire en remplacement de monsieur Jean-Marc TANGUY et que cette commission ne comportera plus que quatre membres suppléants. Sa composition sera désormais celle-ci :

Président : André GUENEGAN

Membres titulaires :

- 1 – Valérie GACOGNE*
- 2 – Jean-Paul LE DANTEC*
- 3 – Martine MORVAN*
- 4 – Raymond MESSAGER*
- 5 – Danielle GARREC*

Membres suppléants :

- 6 – Marie-Thérèse LE ROY*
- 7 – Brigitte LE CAM*
- 8 – Jean-Pierre DOUCEN*
- 9 – Philippe CALVEZ*

2 – Par ailleurs, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L5211-1), les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le président. Ainsi, M. Piero RAINERO remplacera M. Jean-Marc TANGUY :

- au sein de la commission « finances, ressources humaines, transports, enseignement supérieur » ;
- au conseil d'administration de l'Office de tourisme Quimper Cornouaille.

3 – enfin, après avoir voté à bulletin secret, élit au 1^{er} tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages exprimés, dans les conditions précisées ci-dessous, M. Piero RAINERO pour siéger comme délégué suppléant de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SIVALODET.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

A déduire (blancs ou nuls) : 04

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Nombre de suffrages obtenus par Piero RAINERO : 36